

Le Libertaire

HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Un an 8 francs
Six mois 4 —

Rédition & Administration: 69, b^e de Belleville, Paris

Adresser tout ce qui concerne le journal à CONTENT

ABONNEMENTS POUR L'EXTERIEUR
Un an 10 francs
Six mois 5 —

SANGLANT ANNIVERSAIRE

La Commune de Paris, 18 Mars - 28 Mai 1871

Il y a 48 ans, à cette époque, Paris, en vain de tous côtés par l'armée de Versailles, se débattait, avec l'énergie du désespoir, dans les dernières convulsions de la « Révolution communiste ». Les Versaillais, fiers des troupes bien encadrées, bien aguerries, qui revenaient d'Allemagne, grâce à la diligence de M. de Bismarck, où elles avaient été emmenées en captivité, après une semaine de combats dans les rues parvenaient à mater, non sans peine, les insurgés parisiens, dont les derniers, retranchés dans la nécropole du « Père Lachaise », se firent bravement tuer parmi les tombes... Mourant glorieusement et laissant à la postérité avec un souvenir ardent, ému de leurs exploits dignes des héros de l'antiquité, l'exemple d'une abnégation, d'un sacrifice total à la cause qu'ils défendaient si bien.

Aussi malgré les fautes qui furent commises par certains membres de la « Commune », malgré l'étalement d'oripeaux, de galons, de dorures, malgré le chamarement dont crurent bon de s'affubler certains chefs, nous ne pouvons que nous incliner devant tous ces valeureux qui surent mourir bravement, en insurges.

Après un long siège qui dura de septembre 70, jusqu'à fin janvier 71, Paris avait dû capituler non pas tant par suite du manque de courage de ses défenseurs, mais bien plus par suite de l'incapacité des chefs du gouvernement provisoire, qui avait succédé à l'Empire après le 4 septembre, par suite de l'incompétence des chefs militaires, parmi lesquels le fameux Trochu, et comme toujours en de telles circonstances, par suite de la gabegie et de l'incurie des services administratifs et militaires.

L'amnistie avait donc été signée avec les Prussiens, mais pour la ratification du traité de paix ces derniers avaient demandé la convocation d'une « Assemblée Nationale », qui s'était réunie à Bordeaux. On craignait alors Paris, foyer d'action révolutionnaire, et l'on se rappelait encore les menaces constantes, soient mises à exécution, du peuple parisien, contre les diverses assemblées, sous la « Grande Révolution ». Paris n'était donc pas sûr pour les réacteurs élus par l'« Assemblée Nationale » de Bordeaux ; les Jules Favre, les Jules Simon, les Thiers, les Gambetta. Aussi avaient-ils délaissé la capitale pour un certain moins frondeur, moins révolutionnaire.

Les Parisiens prirent facilement parti de cette situation : « Qu'on transporte le gouvernement à Foully-les-Oies si le cœur leur en dit. Mais alors nous entendons à l'avenir jouter dans la gestion de nos affaires de la même latitude que possède à cette heure cette célèbre commune », « Le Français », Souvenir d'un Révolutionnaire. Telle était alors la pensée du Paris poulailler.

En l'absence du gouvernement l'idée de former une commune autonome prit corps et le « Comité Central des délégués de Bataillons des Gardes Nationaux », qui avait entre ses mains toutes les administrations devint fermement résolu à résister à l'Assemblée de Bordeaux dont il ne reconnut pas l'autorité. Les dispositions furent prises pour conserver aux Parisiens les armes d'artillerie que le gouvernement émettait la prétention de leur enlever comme appartenant à l'Etat, alors qu'en réalité ils étaient le produit de souscriptions volontaires. Et c'est de ce conflit que devait surgir le déclenchement de l'insurrection Communiste ».

« Dans la nuit du 17 au 18 mars, le gouvernement de Bordeaux, par un coup de force, tenta de faire enlever les canons de Montmartre. Mais les gardes Nationaux avertis à temps s'y sont opposés. Les troupes envoyées pour appuyer l'enlevement ont essayé de résister puis ont fraternisé avec le peuple. Le général Vinoy qui les commandait a dû s'enfuir à toutes brèves. Un autre général a été fait prisonnier par ses propres soldats » (Le Français.)

Ce fut le commencement de la Révolution. Le même jour les généraux Leconte et Clément Thomas étaient fusillés par les gardes nationaux. Ces exécutions furent le résultat des haines justifiées qu'avaient accumulé contre eux, pendant le siège, les deux généraux.

À ce moment la situation pouvait tourner tout à l'avantage des insurges. Une mesure qu'on discutait ferme s'im-

posait et qui, si elle eût été exécutée sur-le-champ pouvait réussir et faire triompher la cause de la Révolution. Il s'agissait de marcher sur Versailles pour y empêcher la réunion de l'Assemblée de Bordeaux.

« Mais on laisse passer le moment d'occuper Versailles. L'Assemblée et le Gouvernement s'y sont réunis et peuvent y organiser la résistance. C'est un grand malheur. Que la responsabilité entière en retombe sur les Maires de Paris et sur les Députés de la Seine qui, par leur misérable conduite durant une semaine, ont fait perdre un temps précieux aux forces révolutionnaires groupées à l'Hôtel de Ville », (Le Français.)

Des élections communales ont lieu et le 28 Mars la « Commune » est proclamée à l'Hôtel de Ville par un peuple enthousiaste. « Grande et belle journée pour notre histoire révolutionnaire... elle marque la date d'une nouvelle ère sociale. Si la province le comprend ce peut être la fin de la misère des travailleurs. Mais sans doute elle n'en saura rien. Le Gouvernement de Versailles ferait tout son possible pour qu'elle ignore ce qui se passe, ou plutôt pour en dénaturer le caractère. C'est dans ce cas la guerre civile... Je ne puis m'empêcher d'y songer au milieu des joyeuses clamours et des chants de triomphe qui s'élèvent de toute part » (Le Français).

Le 2 avril les hostilités commencent entre « Communards » et « Versaillais », ces derniers commandés par le fameux Gallifet qui commence à faire des siennes en faisant fusiller les prisonniers. Le 3 avril la bataille s'engage, les « Communards » essayant de marcher sur Versailles par différents côtés. Mais trop confiants en leur seul enthousiasme, insuffisamment armés, ils ne tardèrent pas à être renouvelés jusque sous les murs de Paris. Un de leur chef, Duval, fait prisonnier est fusillé, ainsi que nombre de ses compagnons malgré qu'en leur fut promis la vie sauve. Flourens est également assassiné à Rueil par un capitaine de gendarmerie. Justement exaspérés par ces atrocités, les fédérés décidèrent d'enfermer à titre d'otage les représentants les plus qualifiés de la réaction qui sont restés à Paris.

Le deuxième siège de la capitale commence, fait cette fois par les soldats de

l'ordre » au service de la plus vile réaction. Le mois d'avril s'écoule en escarmouches continues, sous un bombardement de tous les jours. En mai la situation devient plus critique. L'enthousiasme du début passé, la discipline forcément relâchée dans cette armée révolutionnaire ne peut retenir plus longtemps des troupes qui commencent à se débâcher et qu'on paye final alors que des centaines de millions dorment dans les coffres-forts de la Banque de France sous la sauvegarde de ces mêmes fédérés qu'on mitraille sans pitié. Imbecile honnêteté ! Et les rangs des « Communards » s'éclaircissent et seuls les convaincus restent au poste de combat, fermement décidés à mourir, car ils ne peuvent plus longtemps se faire d'illusion sur le sort qui les attend.

Réduits en nombre, les insurges ne peuvent tenir les fortifications et le 22 mai les Versaillais pénètrent dans Paris par la porte d'Auteuil, envahissent différents quartiers et partout ce sont les combats de rue qui vont commencer. A chaque carrefour des barricades s'élevant, les fédérés étaient décidés à lutter pied à pied. Devant le péril qui va grandissant les membres de la « Commune » qui s'étaient divisés se réconcilient et jurent de mourir pour la Révolution.

« Ce que fut cette lutte désespérée dans Paris chacun s'en doute. Les insurges diminués en nombre s'élevaient repêchés petit à petit dans les quartiers du centre, soutenus par les batteries de Belleville et du « Père Lachaise », après avoir incendié les Tuilleries et l'Hôtel de Ville, non sans avoir défendu chaque rue, chaque barricade jusqu'au dernier homme. Suspecté par ses hommes, Dombrowsky, officier de la « Commune » se fit tuer courageusement sur une barricade. Delescluses se fit tuer dans la rue, ne voulant pas survivre à la défaite. Varlin reconnaît, arrêté, est fusillé à Montmartre. La « Commune » agonise ; aussi exaspérés par cette lutte sans autre issue que la mort, — car les Versaillais ne font point quartier, — les fédérés fusillèrent les otages, répondant par la loi du talion aux atrocités des soudards à la solde des Thiers.

La bataille se circonscrit au cimetière du « Père Lachaise », dernier point où parmi les tombes, tient l'insurrection, et

le 28 mai au soir la nécropole envahie par les troupes gouvernementales est prise, les derniers insurgés ayant été massacrés.

La « Commune » était vaincue. Gloire aux vaillants qui jusqu'à leur dernier souffle ont su résister et lutter pour leur idéal.

Les jours qui suivirent sont de ceux qui comptent parmi les plus odieux de notre histoire. La bataille était terminée et pour commettre leurs crimes infâmes les Versaillais n'avaient plus l'excuse de l'ardeur, de l'acharnement de la lutte. La chasse à l'homme, la chasse aux suspects commença. On tortura une vieille mère malade pour lui faire avouer où était son gars ; et c'est ainsi que Ferré fut arrêté. On perquisitionna, arrêta le petit bonheur, on fusilla de même, 35.000 Parisiens, hommes, femmes enfants, furent massacrés par l'armée de Versailles. Des milliers furent emprisonnés, déportés pour de longues années. Tel fut le bilan. Thiers et tous ses hideux complices pouvaient être fiers des exploits de leurs soldats.

Mais la « Commune » n'était point morte pour cela. Les ans s'écoulent et les emprisonnés, ou du moins ceux qui n'étaient pas morts dans les prisons ou dans les bagnoles furent rendus à la liberté, les déportés purent rentrer. Et notre bonne Louise Michel, drapée vivante de l'insurrection communiste », put parcourir la France, pour évoquer et faire revivre en nos coeurs les luttes antérieures et l'espoir en les révoltes futures. Les idées, la propagande, purent exercer à nouveau leur salutaire influence et la révolution sociale put compléter de nouveaux adeptes.

Jamais moins qu'à cette heure, malgré les sombres années de guerre, qui viennent de s'écouler, nous n'avons donné de sa réalisation. Jamais comme à cette heure nous n'avons mis autant d'espoir en sa proche venue.

Non, camarades, « La Commune » n'est point morte, car elle a revécu en nous. Elle a revécu dans les révoltes sociales qui, suivant son exemple, essayent présentement de mettre debout une nouvelle société. Elle revivra demain en ce pays — qui pourrait en douter — forme et organisation de l'Avenir.

CONTENT.

Mon ami Content m'ayant demandé d'écrire quelque chose ayant trait à l'écrasement de la Commune, c'est-à-dire à la semaine sanglante, et l'inspiration ne venant pas, machinalement je me dirigeai vers le Père-Lachaise, dernier épisode — le plus sanglant — de la résistance des vaillants Communards.

J'arrivai donc devant le monument édifié par le sculpteur Moreau, qui synthétise d'une façon si saisissante la répression atroce des Galiffets d'alors. Là, par le souvenir d'anciennes lectures j'évoquais la dernière lutte de la Commune : les fédérés débordés de partout, renfoués jusqu'au mur du Père-Lachaise et comme aboutissant cette hécatombe de 35.000 victimes.

Répression monstrueuse, odieuse et inexorable. Pour les Communards, pour le peuple en révolte, pas de quartier ! tel était le mot d'ordre ; ce que ces bourreaux accordaient quelques mois plus tôt à leurs adversaires allemands, impitoyablement, ils le refusaient à ces insurgés qui osaient prétendre être martyrs de leurs destinées : crime impardonnable aux yeux des gouvernans.

Comment ! ces ouvriers, ces intellectuels avaient osé douter des privilégiés de la bourgeoisie ; comment ! ces travailleurs avaient la prétention de vivre dans des conditions plus conformes à leurs aspirations et leurs besoins, ils avaient l'audace de s'élever contre le sacro-saint principe de la Propriété, ils ne devaient donc — en cas de non-respect — escompter la pitié de leurs adversaires. — Ils s'attendraient pourtant au sort qui leur était réservé, et Moreau sur son mur nous représente les Communards mourant bravement le sourire aux lèvres.

Ainsi se termina la Commune, et ici vous voudrez faire remarquer une chose c'est que si la Commune fut vaincue, c'est parce qu'elle ne sut pas lutter à armes égales ; les Communards furent trop humains vis-à-vis de leurs féroces adversaires. Ils devaient succomber.

Prenez garde de tomber dans de réels errements ; dans la lutte il faut tenir compte des sentiments de l'adversaire et nous savons qu'à notre désir de

E. HAUSSART.

FÉDÉRATION ANARCHISTE

Les anarchistes de Paris et des environs se feront un devoir d'assister à la manifestation de dimanche prochain, au Père-Lachaise, pour la commémoration de la semaine sanglante.

Rendez-vous boulevard de Ménilmontant.

Pour plus amples renseignements, consulter les quotidiens d'avant-garde.

LA FÉDÉRATION ANARCHISTE.

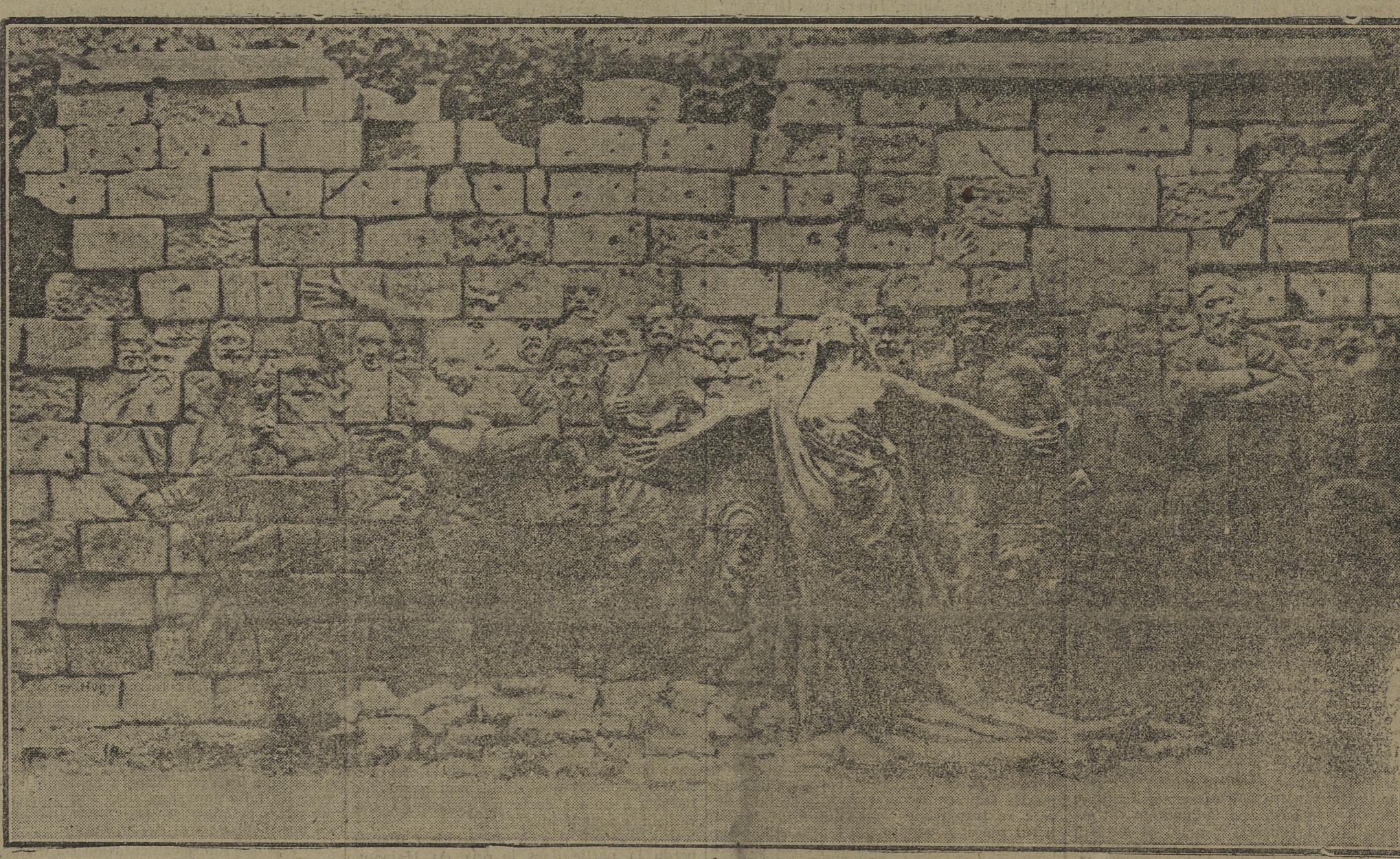
Allons-nous voir revivre en notre doux pays, sous le régime de dictature du sinistre Clemenceau, l'époque la plus hideuse du tsarisme, pendant laquelle les prisonniers politiques étaient réduits à se suicider pour se faire respecter par leurs gardes-chiourme ?

Il ne se passe pas de mois en effet sans qu'on entende parler que des détenus sont arrêtés à la suite d'une manifestation, ou pour arrêt de presse ou de paroisse, lassent la grève de faim pour faire valoir leurs droits de détenus politiques.

Kneler, Bertholet, Ligier dit Legafrette, et quarante autres camarades sont actuellement cette protestation désespérée à la Maison d'Arrêt de la Santé. La grève de la faim est une chose horrible lorsqu'elle se prolonge trop longtemps et il faut être bien résolu pour employer ce moyen ultime de protestation, le seul vraiment efficace qui soit à la disposition du prisonnier. C'est le suicide à petit feu et si l'on échappe à la mort, soit qu'on vous nourrisse de force, « qu'on vous geve », soit que vous obtenez satisfaction avant l'issue fatale, vous en sortez, de cette dure épreuve diminué en santé, les organes vitaux profondément affectés par ce jeûne prolongé, auquel vous vous êtes contraint.

Qui les camarades, que les organisations ouvrières y songent, pour que par leurs protestations énergiques et indignées elles obligent les gouvernans à céder et à accorder à nos camarades emprisonnés le régime de détention auquel ils ont un droit incontestable.

LE MUR DES FÉDÉRÉS



Vers l'Affranchissement

Dans leur lutte pour l'émancipation du genre humain les éléments d'avant-garde ont de tous temps été divisés en deux fractions de tendances opposées, l'une s'inspirant du socialisme autoritaire préché par Marx et ses adeptes, l'autre revêtant une société exempte de toute contrainte et autorité, basée sur la liberté individuelle la plus complète.

Ces deux tendances, que nous connaissons sous les noms Marxisme et Anarchisme, poursuivent leur lutte avec plus d'acharnement que jamais, car si se rendent compte qu'une évolution fatale pousse les sociétés vers une nouvelle organisation et que bientôt l'heure des réalisations sonnera au cœur de l'histoire. Dans cette lutte qui deviendra de plus en plus aigu pour si à mesure que nous avancerons sur le chemin de l'affranchissement, triomphera la fraction qui traduira enfin les aspirations encore confuses de la masse, celle qui dans les combats à venir se montrera la plus courageuse et qui réunira les éléments les plus actifs, les plus éduqués et les plus tenaces.

Que veulent ces deux fractions et quelles conditions vaincra l'une ou l'autre ?

La doctrine marxiste ou le *socialisme autoritaire* veut créer un milieu où le bien-être matériel de l'individu sera assuré par l'Etat, qui par une organisation perfectionnée se chargera non seulement de la production sur une base rationnelle et scientifique, mais encore de la répartition des produits en vue d'une consommation équitable. Sa formule sera : *A chacun selon ses œuvres*.

Le rôle de l'individu dans cette organisation étatiste à outrance est réduit à celui d'un infime rouge, la goutte d'eau de la rivière qui mène la roue du moulin.

Une élite est appelée à assurer le bon fonctionnement de l'énorme machine sociale à canaliser tous les efforts individuels en vue d'une utilisation judicieuse pour la collectivité à tout prévoir à tout régler, travail qui nécessitera une véritable armée de fonctionnaires et de bureaucraties dont l'entretien sera à la charge des producteurs.

La doctrine anarchiste ou *socialisme libertaire*, poursuivant-elle aussi le bien-être du plus complet de l'individu, espère arriver à ce résultat en faisant appel à la libre volonté de chacun et de tous, en les conviant à créer eux-mêmes un milieu favorable à leur épanouissement intégral, en dehors de toute autorité, de toute centralisation avec sa paperasse inhérente. Sa formule sera : *De chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins*.

Dans une société ainsi conçue le rôle de l'individu revêt une importance primordiale. C'est de ses efforts librement consentis que dépendra le succès ou l'échec de l'entreprise.

L'application du socialisme libertaire nécessite donc en premier lieu des individus éduqués et conscients, capables de se conduire et de faire leur devoir sans lois et sans maîtres, comprenant que pour consommer il faut produire et mettant joyeusement leur capacité productive au service de la communauté.

En face d'un formidable bouleversement qui de proche en proche atteint tous les pays de l'Europe et d'où surgira forcément une société nouvelle, examinons laquelle des deux tendances peut triompher demain.

La question se pose si la mentalité de la masse rend possible l'instauration immédiate du régime libertaire sur les ruines de la société bourgeoise ou si nous devons passer par un état transitoire. Malgré la hâte et l'ardent désir que nous ressentons de réaliser de suite intégralement notre idéal, nous devons admettre que l'état actuel de la mentalité de l'immense majorité des hommes rendrait son application très difficile.

Ainsi voyons-nous que l'idée d'une « Dictature du Proletariat » quoiqu'en opposition formelle avec la doctrine anarchiste, est accueillie favorablement dans les milieux libertaires. En effet si nous tournons nos regards vers les pays en révolution, nous constatons que le mouvement procède par étapes successives, se rapprochant sous l'impulsion des minorités conscientes chaque fois davantage de notre idéal.

La révolution approche. Dans ses débuts elle ne satisfera sans doute pas tous nos désirs. Est-ce une raison de ne pas y collaborer de toutes nos forces ? Je pense au contraire que ce serait une grave faute de ne pas le faire. Même si notre idéal ne triomphe pas immédiatement, notre rôle sera de halter le passage d'une étape à l'autre, de veiller à chaque tournant de route à ce que le mouvement ne dévie pas, qu'il ne soit pas exploité par des politiciens et qu'il s'affranchisse chaque jour davantage des principes de centralisation et d'autorité étatiste.

Un conseil donné au Proletariat par certains de se soumettre d'abord à un chef unique, ensuite au plan de préparation nationale qu'il devra lui faire faire, nous opposons au contraire le principe d'une décentralisation aussi complète que possible du mouvement révolutionnaire par la création de milliers de groupes d'action, de conseils de fabriques et de chantiers, de soviets locaux etc., où il n'y aura ni meneurs ni menées, mais des camarades librement associés dans un but commun.

Aux forces centralisées du pouvoir apposons l'hydre aux milliers de têtes des groupements révolutionnaires, surgiants sur tout le territoire ; agissant sans ordre d'en haut mais sous l'impulsion des événements, d'un commun accord parmi qu'animés d'un même idéal.

Et surtout battons-nous de parachever l'éducation indispensable des individus

LETTRE de Lyon

Au sujet de Conférences et d'un conférence

M. Justin Godard est venu en nos murs.

Il nous a gratifiés d'une série de conférences dont le message fut toujours le reste, n'étant pas d'exalter sans réserve l'œuvre démocratique sociale et de Défense Nationale dont peut, à si juste titre, s'orgueilier cette République française, pacifique jusqu'au bout, sociale jusqu'au Comité des Forges, libérale jusqu'au Clemenceau.

Un soir, le prétexte à cette apologie était une conférence, sur la journée de huit heures.

J'aime et puis sans danger fréquenter ces expositions. L'élocution aisée, la documentation savamment trompeuse, le cynisme déconcertant et l'hypocrisie presque naïve de ces professionnels du mensonge me causent toujours cet intérêt qu'éprouve le délitante à la constatation d'une œuvre habilement实现ée.

Il m'arrive bien quelquefois de serrer les poings car je n'ai encore totalement m'assimilé le déterminisme de Han Ryner ou la philosophie de Courteline.

Je crois, de plus, m'être réalisé assez et pour affranchir de toute suggestion, pour avoir à craindre encore l'emprise d'hommes quelconques sur le servage à des idées qui n'auraient pas satisfait à l'analyse rationnelle et subjective.

Nous pûmes donc un mardi, tout à loisir, savourer, à l'avance, les biensfaits innombrables que, ne manquerai pas d'apporter aux travailleurs la journée de huit heures. En leur paternelle sollicitude, nos législateurs dévoués ont songé à tout.

Il n'est pas, jusqu'à la modalité d'application la plus libre qui ne soit laissée aux ouvriers et patrons, paternellement unis, dans le noble souci de permettre à la production une intensification toujours plus grande.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Je crois mal à ce mode d'application car, au contraire, il me semble que ce sera au contraire de l'intérêt de l'Etat, qui sera de ce déni de la liberté de l'ouvrier, de donner à ce dernier la possibilité de faire ce qu'il a envie de faire.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

Il pourra être imposé aux proletaires ou contre eux par eux, des journées de travail de longeur quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas au-delà de la limite d'une semaine, d'un mois, d'une demi-anne ou même d'une année n'excède pas huit heures.

<

PAIX D'IMPÉRIALISME

Après bien de la réflexion, après, présentement, bien des discussions, nos diplomates, nos dirigeants ont réussi à élaborer un projet de paix ou de guerre — de la façon dont ces mots sont employés présentement on ne sait au juste quelle signification leur donner — qui est loin, assure-t-on, de donner satisfaction à tout le monde. A tout le moins passe encore, mais aux Alliés eux-mêmes voilà qui peut paraître, certes, désconcertant.

En effet, la discorde existerait au camp des vainqueurs, « l'appétit vient en mangeant » dit un proverbe, et l'appétit de tous « nos amis », d'hier ou d'aujourd'hui, étant formidable, paraît-il. Et cette fameuse paix qui devait pourtant, aux dires des personnes compétentes, amener sur notre globe une ère nouvelle, toute de paix, de fraternité, de prospérité, risquerait, déclareront des gens assurément pessimistes, de susciter de nouveaux conflits non plus entre ennemis d'hier mais entre alliés d'aujourd'hui. Comprenez que pourra, pour notre part nous avouons bien volontiers, y perdre notre latin.

Malgré les promesses formelles, malgré les déclarations solennelles qui furent faites du haut des tribunes parlementaires et présidentielles nous n'en serions pas encore arrivés à cette paix du Droit, de Justice tant prônée et il faudra sans doute une nouvelle guerre, mais alors la dernière celle-là n'en doublera pas, pour remettre toute chose à sa place, mettre chacun d'accord, renouveler les ambitions des uns, et donner aux spoliés les droits, les légitimes revendications auxquels ils aspirent.

Cette dernière guerre, vous l'avez sans doute déjà deviné, pourrait bien s'appeler la guerre, ou si vous aimez mieux la révolution sociale.

Cette paix de guerre, qui, comme toutes les paix antérieures imposées par la force des armes, peut être qualifiée de paix impérialiste, et les clauses, qui se disent en ce moment à Versailles, n'ont pu nous surprendre, n'étaient pas des naïfs et ayant perdu depuis longtemps maintes illusions. Et si nous nous indignons contre cette paix, contre les gouvernements qui nous préparent ainsi de sinistres lendemains, et si nous protestons, nous qui mieux que quiconque sommes bien qualifiés pour cela, parce que n'ayant jamais adhéré à la politique guerrière, nous sommes en droit de nous indigner et de protester contre certains de ceux qui semblent s'étouffer de cette paix impérialiste et essayent même sans nous donner le change, de pousser de hauts cris contre.

Qui a-t-il donc, pour eux, de si surprenant, de si abominable dans ce projet de paix, pour nous que les entendions tant protester, eux qui sont bien les moins qualifiés pour faire cela. Puisque c'est contre leur propre œuvre, contre les résultats de leur politique de compromission qu'ils s'élèvent. Ce projet de Paix ne contenant rien autre en effet de ce que par leur collaboration constante, avec les différents gouvernements qui se sont succédés, ils ont tacitement accepté. Pourquoi, dans ces conditions, poussent-ils ces cris de putain. Seraient-ils pour essayer de tromper encore une fois les électeurs. Bien naïf serait celui qui se laisserait prendre à cette nouvelle manœuvre électorale.

Comment les socialistes, néo et anciens majoritaires, syndicalistes, nationalisés en 1914 et pendant la guerre affreuse vous avez réclamé avec une unité l'écrasement du militarisme allemand, le seul responsable, d'après vous, du carnage ; vous avez contribué de toutes vos forces, de toute votre influence, à l'arrière du front bien entendu, c'était moins perilleux, à la victoire, par les armes des alliés ; sans aucune réserve vous avez donné tout votre concours à la politique sanglante de vos dirigeants et maintenant que la victoire des gouvernements alliés, un peu grâce à vous, est un fait acquis vous récriminez contre la paix — qui est votre paix, de même que la victoire fut votre victoire : solidaires de vos gouvernements dans le crime, il vous faut l'être jusqu'au bout dans ses conséquences. Il est trop tard pour vous repêcher.

Tout autant que nos gouvernements vous êtes responsables de cette paix de violence, de cette paix d'impérialisme, car c'est grâce à votre collaboration de classe, qui fut de tous les jours au cours du conflit, c'est grâce à l'union sacrée qui me fut proclamée et respectée que par vous, au détriment des travailleurs, qui étaient devenus la victoire des Alliés. Nos gouvernements, nos capitalistes vous doivent beaucoup, vous doivent tout et sauront, sans aucun doute, reconnaître la grandeur du service immense que vous leur avez rendu, en les préservant, en les sauvant de la défaite, de la révolution. Mais les travailleurs ne vous doivent rien qu'une haine immense que ne devra jamais disparaître, pour vous qui vous êtes faites les complices actifs et bénévoles de l'épouvantable de l'abominable duperie dont ils ont été et sont encore victimes. Les travailleurs n'ont pas à vous écouter... communistes que vous êtes...

Comme vous le savez la déclaration allemande ayant pris connaissance du traité de paix de nombreux échanges de notes ont déjà eu lieu. On se demande même tellement les clauses de cette paix. Clemenceau-Wilson, Lloyd George-Orlando, sorte exhortantes si les Allemands signeront. Comme, habilement entretenue par les journaux pour maintenir le lecteur en haleine. Car on n'a pas trop mis, par ce moyen, de notes ou anuses la galerie. Mais si dures en soient pour eux les conditions, les dégâts allemands, qui ne sont que les représentants de la haute finance, de la haute métallurgie, en un mot de la

Tribune Feminine

Notes d'une Révoltée

« Fais ce que veux »
« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent », dit Victor Hugo.

Mais combien sont-ils, parmi les hommes et les femmes, ceux qui savent vraiment vivre ?

Hier cependant, après la bonne journée championne que nous avons passée, j'ai pensé combien c'était simple de s'entendre fraternellement, de s'aider et de savoir vivre.

Vivre, ce serait si facile, si l'on savait, si l'on voulait ! Mais c'est le courage de vivre qui nous manque : nous n'osons pas faire la vie en face, en connaître toutes les folies, en souffrir toutes les douleurs, en vivre toutes les responsabilités.

Et depuis des siècles, pourtant, Rabelais nous a dit ce qu'il voulait vivre, dans sa phrase célèbre : « Fais ce que veux ».

Quelle émeute indépendante, vive, n'est affirée par cet idéal aucun inconscient.

Aspirer, tout au moins, aux humains ?

Faire ce qu'on veut, c'est agir suivant sa raison, suivant ces sentiments, c'est être un individu, une personnalité. C'est réfléchir, mais c'est après réflexion, savoir se libérer des chaînes étouffantes des préjugés et des convenances. C'est chercher sans cesse l'idéal vers lequel monte sa raison, et s'y tenir, tout ce que coûte.

Se sentir libre, quel que soit l'humain n'a rien de ça ? Et quel être humain ne peut l'être, s'il sait se détacher, courrouxusement, des idées bourgeois et mesquines, dont hélas, tout pourtant sans haine et sans rancœur.

Vivre, c'est choisir librement le compagnon de sa vie, sans souci de papa, maman, de lois ou de contraintes. La vie, pour un être, c'est d'employer son énergie pour former le cerveau de son enfant, afin d'en faire un individu consentant, prêt à la lutte contre les immoralités, les inepties qui font les cataclysmes du monde, les seules qui font mort et la haine.

Et, donc apostrophe de la vie, c'est le plaisir, la vieille mère pris par la mort, laissant place à leurs enfants et s'endant sur le dernier sommeil avec ces mots pas faibles !

MILLY.

reçoit, c'est ce vieillard couché, malade par les ans du travail, mourant seul sur un lit d'hôpital ; c'est ce vieillard bourgeois, crevant de syphilis ou d'arthrite, dans un lit aux draps brûlés...

Mais vivre, c'est aussi lutter.

Et la belle vie, c'est la jeune fille, la jeune ouvrière qui nous manque : nous n'osons pas faire la vie en face, en connaître toutes les folies, en souffrir toutes les douleurs, en vivre toutes les responsabilités.

Et depuis des siècles, pourtant, Rabelais nous a dit ce qu'il voulait vivre, dans sa phrase célèbre : « Fais ce que veux ».

Quelle émeute indépendante, vive, n'est affirée par cet idéal aucun inconscient.

Aspirer, tout au moins, aux humains ?

Faire ce qu'on veut, c'est agir suivant sa raison, suivant ces sentiments, c'est être un individu, une personnalité. C'est réfléchir,

s'assurer que son corps, à sous ses yeux, à l'église et qui sont imaginaires neuves, le code moral et philosophique de la religion ? Si les cérémonies du culte frappent son esprit trop sensible pour leur mystère ou si les livres sacrés le dévorent par les fabuleux qu'ils renferment, c'est pour plonger bientôt cette jeune intelligence de soldats et de gardes rouges occupant quelques imprimeries. Des marins occupent la Banque d'Etat. Des camions automotrices, une auto blindée chargée de soldats et gardes rouges vont à l'hôtel Astoria, où ils débarquent plusieurs centaines d'officiers.

Kérensky par téléphone essaye d'avoir des troupes cosaques. Ecoles militaires, mais ils ne répondent pas à son appel.

A part quelques patrouilles de Junkers qui évitent de se trouver en présence de gardes rouges, la ville conserve son aspect ordinaire.

Le soir, à 6 heures, se présentent à l'Etat-Major deux cyclistes militaires délégués de la forteresse (Pierre et Paul) qui proposent aux membres du gouvernement provisoire de leur remettre l'Etat-Major. Si satisfaction n'est pas accordée, la forteresse et le croiseur *Aurore* ouvriront le feu.

Après une conférence qui dure une demi-heure, ces messieurs n'ayant pris aucune décision, les marins et gardes rouges la prennent : l'Etat-Major est occupé. Nous tous que toutes ces opérations ont été faites sans trouble et sans violence.

Dans la soirée, quelques coups de canon sont tirés sur le Palais d'Hiver où quelques Junkers et un bataillon de femmes essaient de résister.

Mais, à 2 heures du matin, toute résistance a disparu. Le Palais est occupé par les gardes rouges, et les ministres du gouvernement provisoire sont arrêtés.

Le 23 au matin, les marchands de bonbons, réunis au Palais Marie, c'est-à-dire le Préparé, suivant leurs habitudes, font de beaux discours pendant deux heures, et les délégués de Junkers et des régiments qui viennent chercher des ordres ne reçoivent aucune réponse. A une heure de l'après-midi, le Palais est occupé par deux divisions de Litovski. Les députés se dispersent.

Le Comité central exécutif des Soviets se réunit dans la nuit du 25 au 26. Malgré l'attitude hostile des Martov et consorts, le Comité central exécutif de 100 membres, dont 70 bolcheviks, avec une minorité comprenant des socialistes révolutionnaires de gauche et des représentants de différentes nationalités. Puis, à une énorme majorité vote le texte de l'organisation du nouveau pouvoir.

« Le Congrès National des Soviets des délégués Ouvriers, Soldats et Paysans statua :

« D'organiser pour gouverner le pays jusqu'à la convocation de la Constituante (1) un gouvernement provisoire ouvrier et paysan qui portera le nom de Conseil des Commissaires du Peuple.

« L'Administration des branches particulières de l'Etat sera confiée aux commissions, dont la composition doit garantir la réalisation du programme déclaré par le Congrès, en communion étroite avec les organisations des ouvriers, ouvrières, des marins, des soldats, des paysans et des employés. Le pouvoir gouvernemental appartient à un collège des présidents des commissions, c'est-à-dire au Conseil des Commissaires du Peuple.

« Le contrôle de l'activité des Commissaires du Peuple et le droit de leur désmission appartiennent au Congrès des Soviets des délégués ouvriers, soldats et paysans et au Comité central exécutif.

« À Presentement, le Conseil des Commissaires du Peuple est composé comme suit :

« C'est donc le régime bolcheviste. »

Depuis que les bolcheviks prennent le pouvoir, ils mettent en application leurs principes. Dictature du prolétariat, lutte sociale impitoyable, fin de la guerre par tous les moyens.

Troutsky adresse une proclamation aux commandants de régiments, dont j'extrais quelques passages :

« Soldats, ouvriers, paysans. Votre gouvernement des Soviets n'admettra pas que, sous le bâton de la bourgeoisie étrangère, l'on vous mène de nouveau à l'abattoir. N'ayez pas peur des menaces. Les peuples de l'Europe sont avec nous.

Le 28 novembre 1918 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie, les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Sur ma part, je crois que le bolchevisme est un régime social viable, il sera sans doute encore davantage si nous, travailleurs français, nous ne le laissons pas échapper par la Société des Nations chère à nos bouches.

Le 10 novembre 1918 l'armistice est signé, le 28 janvier 1919 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie,

les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Pour ma part, je crois que le bolchevisme est un régime social viable, il sera sans doute encore davantage si nous, travailleurs français, nous ne le laissons pas échapper par la Société des Nations chère à nos bouches.

Le 10 novembre 1918 l'armistice est signé, le 28 janvier 1919 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie,

les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Pour ma part, je crois que le bolchevisme est un régime social viable, il sera sans doute encore davantage si nous, travailleurs français, nous ne le laissons pas échapper par la Société des Nations chère à nos bouches.

Le 10 novembre 1918 l'armistice est signé, le 28 janvier 1919 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie,

les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Pour ma part, je crois que le bolchevisme est un régime social viable, il sera sans doute encore davantage si nous, travailleurs français, nous ne le laissons pas échapper par la Société des Nations chère à nos bouches.

Le 10 novembre 1918 l'armistice est signé, le 28 janvier 1919 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie,

les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Pour ma part, je crois que le bolchevisme est un régime social viable, il sera sans doute encore davantage si nous, travailleurs français, nous ne le laissons pas échapper par la Société des Nations chère à nos bouches.

Le 10 novembre 1918 l'armistice est signé, le 28 janvier 1919 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie,

les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Pour ma part, je crois que le bolchevisme est un régime social viable, il sera sans doute encore davantage si nous, travailleurs français, nous ne le laissons pas échapper par la Société des Nations chère à nos bouches.

Le 10 novembre 1918 l'armistice est signé, le 28 janvier 1919 l'ordre de démolition est donné sur tous les fronts, et au commencement de février la paix était signée.

Pendant ce temps, la dictature du prolétariat s'exerce dans toute la Russie. Les bolcheviks socialisent la grande industrie,

les banques, chemins de fer, confisquent les terres propriétés foncières, monopolisent le grand commerce, socialisent les châteaux dans les campagnes, et dans les villes les maisons, ils introduisent également l'administration et le contrôle ouvrier dans toutes les branches de la vie économique.

Tel est, en quelques lignes, le régime instauré en Russie par les bolcheviks.

Le Vainqueur

Arcs de triomphe, illuminations, salves d'artillerie, parades militaires, Madelon, exhibition de la gloserisation du poing, « villes et fortes » paroles de politiciens écrivains, « nobles discours » d'académiciens galoux, calicots multicolores aux fenêtres, défilé patriotique sur les boulevards — hurements, brutalités, viols.

En ces jours de joie et de gloire, le brave Sélecteur — bon républicain, travailleur syndicalisé, commandant socialo — est particulièrement fier d'être Français.

« On les a eus ! »

Et la vinasse coule à flots.

Le règne du soudard, du flic, du mouchard. La pensée libre dénoncée, traquée, embastillée. Silence aux mécontents, aux familières, aux réfractaires !

Le triomphe du Commerce et de l'Industrie. Liberté... de crever, pour l'impeccable qui ne peut satisfaire aux exigences du mercantil. Préparation sournoise de nouvelles tueries pour calmer l'appétit toujours plus robuste des riches, anciens et nouveaux.

L'obligation de passer sous les fourches de M. Vautour ou de coucher sous les ponts-impôts, directs ou non, quintuplés pour les pauvres.

Apothéose de l'Etat : favoritisme, gâchis, désordre, pillage.

Morale appliquée des « honnêtes personnes », egoïsme fréro, achat et vente des consciences, rentements dévoués, trahisons amables, prostitution et pornographie obligatoires, arrivisme et enrichissement sous des millions de cadavres.

Les « amis du peuple », à l'œuvre : portefeuilles de ministres, subventions de journaux, situations grassement rétribuées, le photographe conscient et organisateur, le déclarer sa rangine : *Journée de 8 heures, Armée nouvelle, Liberté, Droit, Progrès, Société des nations...*

La ruée des bandes politiciennes vers la conquête de l'assiette au beurre. Le partage des bénéfices de guerre. La bataille, au nom d'une idéologie fripée, en faveur de vagues individualismes : *Tartempion, Dugnasse, Bézamon et Chose...*

Et par dessus tout, la Maître absolue : l'Argent, l'Argent implacable, qui domine talent, vertu, travail ; qui pitié douleur et chagrin ; qui écrase intelligence, propreté, désintéressement.

Réjouis-toi, brave Sélecteur ! Fête la Victoire ! Brilla la *Marseillaise* et la *Carmagnole* ! Prépare ton bulletin de vote pour le candidat socialiste-patriote-internationaliste !

Mais serre ta ceinture de plusieurs crans, pitié de longues heures dans la boue pour attraper quelques miettes de charbon, cultive la tuberculose en ton taillis fétide-mendie — chapeau bas — un « petit » emploi, traîne tes loques rapiécées et tes godasses qui prennent le vent, paye ton tabac quarante sous le paquet, acquitte scrupuleusement tes cotisations du « Parti », porte la Croix de Guerre en sautoir ou chez « ma tante »...

« On les a eus ! »

Jean Mirès.

Notre Balade

Des changements atmosphériques — suivons quelques jours avant notre balade — nous avaient rendus soucieux, et c'est avec anxiété que la dimanche matin, s'étant levé, nous avons scruté le ciel et, assez bleu, il nous avait un peu rassuré.

À 8 h. 40, c'est une grosse centaine que nous montâmes dans le train ; tous avaient les visages joyeux, on allait pouvoir, en toute liberté, gambader, sauter, discuter, plaisir suprême pour des amarachistes.

Quand nous arrivâmes à l'endroit choisi, nous n'émettions pas à nous en plaindre : un épais fil de verdure était là nous invitait à nous étendre.

Aux trains suivants, un grand nombre de camarades vinrent nous retrouver et, vers deux heures, le concert commença. Pendant trois heures, à la grande joie de tous, l'on entendit des chœurs, chanson, musique et poèmes. Nous étions le bonheur d'entendre nos camarades de la Chambre qui, sous la direction de notre ami Julia Bertrand, interprétaient quelques chœurs.

Tour à tour, l'on entendit un grand nombre de camarades chanter à qui mieux mieux, dont nos amis Lemoine, Content, Brot, La Ménère, et des gentilles chansons, mais nous nous excusâmes de ne pas les nommer pour la seule raison que nous ne connaissons pas leurs noms.

Nous étions encore, sur l'initiative de Content, le plaisir d'entendre le camarade Bourguet, l'ancien secrétaire de la Fédération anarchiste des Charentes. Plein de verve, il sut trouver les paroles nécessaires en pareille occasion, et après nous avoir dit son plaisir d'être parmi nous, il nous mit en garde contre les extravagances de certains qui ne se plaignent qu'à couper des cheveux en quatre, et il termina par un appel aux camarades progressistes, les invitant à se grouper autour de notre *Libertaire* et dans la Fédération anarchiste.

Le concert fini, une collecte, qui produisit 102 francs, fut faite au profit du *Libertaire*.

Les chants terminés, les jeux commencèrent jusqu'à l'heure du dîner, et chacun s'en fut, choisissant, en libertaire convaincu, l'heure du train qui lui plairait le mieux.

En se séparant, le cri unanime était :

« A bientôt une nouvelle balade ! »

Souscription pour la campagne antiparlementaire

(Première liste de souscriptions)

La Librairie sociale, 100 fr.; Hünault, 30 fr.; Quin, 20 fr.; Depoids (Pierre, d'Allevard), 20 fr.; Le Meillon, 20 fr.; Deux communistes russes, 10 fr.; Cailloux, 5 fr.; Pedro Jean, 5 fr.; Chene, 5 fr.; Pétillot, 5 fr.; Remondier, 5 fr.; G. J., 5 fr.; Marguerie, 5 fr.; Courbier, 5 fr.; Sivain, 5 fr.; Autret (Boulon-les-Nantais), 5 fr.; Robin, 3 fr.; Juliet, 3 fr.; Flot (St-Ouen), 3 fr.; Vélez, 2 fr.; Berlin, 2 fr.; Pivaz, 2 fr.; Evarard, 2 fr.; Baudouin, 2 fr.; Saurin, 2 fr.; Anselme, 2 fr.; Alfred Charles, 2 fr.; Antelme, 2 fr.; Dondon, 2 fr.; Jon, 2 fr.; B., 2 fr.; Alfred Charles, 2 fr.; Le Massieur, 1 fr.; Drey, 1 fr.; Mouche, 1 fr.; Antelme, 2 fr.; Cambrai, 1 fr.; Antelme, 2 fr.; Maxime Leroy, 1 fr.; Le Meillon, 2 fr. — Total de la première liste, 318 fr.

N.B. — Adresser les fonds à P. Le Meillon, au « *Libertaire* », 69, boulevard de Belleville,

MOUVEMENT SOCIAL

Le Cas Bertho-Lepetit

Les groupements d'avant-garde, les militants des organisations ouvrières ont pu lire dans les journaux habitués à la calomnie, des mots félètes et accusateurs contre le camarade Lepetit, à propos du 1^{er} mai. Ils ont été étonnés de retrouver ces calomnies dans le journal *l'Œuvre* que dirige M. Téry.

Ils ont lu avec plaisir l'ordre du jour du Conseil d'administration du Syndicat des Terrassiers de la Seine, auquel appartient Lepetit, qui confirme sa confiance à ce dernier et fait justice des odieuses insinuations insérées dans *l'Action Française*, *l'Œuvre* et la *Liberté*, insinuations reprises par *l'Information Ouvrière et Sociale*.

Ils prennent acte de ce que les journaux d'avant-garde, en publiant l'ordre du jour du Syndicat des Terrassiers, ont remis les choses au point en ce qui concerne l'action de Lepetit à l'occasion du 1^{er} mai.

Les souignés qui ont connu Lepetit dans de nombreuses circonstances de la vie militante, qui ont eu avec lui des relations suivies, dans le travail comme dans la vie privée, déclarent que :

Inscrits avant la guerre Bertho a utilisé le nom de Lepetit pour se substituer aux poursuites des autorités militaires. Durant la guerre, Lepetit est devenu chauffeur de taxi à la Compagnie Générale des Voitures à Paris, sans aucune relation avec cette intervention que la sième pré-estimation parle de la situation militaire était régulière, et qu'à cette époque (février 1916), la Compagnie Générale des Voitures embauchait tous ceux dont la situation militaire était régulière et qui étaient exemptes de service militaire actif.

La Compagnie Générale apprenait ses nouveaux embauchés le métier de chauffeur et ceux-ci étaient tenus de prendre un engagement de six mois à la Compagnie, à dater du jour où ils obtiennent leur permis de conduire.

Il est sorti de Clairvaux après avoir entièrement suivi la peine de deux années de prison encourue pour publication du numéro clandestin du *Libertaire*, en juin 1917. Il est sorti de prison, non pas la veille, mais le 1^{er} mai, comme on l'a écrit, mais le 10 avril.

Les souignés ne se déclarent pas satisfaits par la rectification apportée le 12 mai par le journal *l'Œuvre* à son article du 5 mai. Ils demandent que les journaux qui ont publié les calomnies sur le compte de Lepetit insèrent la présente déclaration. Ils profitent de l'occasion qui leur est offerte pour témoigner à Lepetit leurs sentiments de camaraderie et de confiance.

P.S. — La présente intervention s'est faite spontanément à la suite de la mise en librairie provisoire de Lepetit qui est sorti de prison le 1^{er} mai au soir. Lepetit ayant été arrêté lors de la manifestation du 1^{er} mai.

On signé G. Dumoulin, secrétaire adjoint de la C. G. T. ; Hubert, des Terrassiers ; Guillemin, des Terrassiers ; Lacé, des Terrassiers ; Maucolin, secrétaire de la 1^{re} Région ; Coussinet, des Bûcherons ; Ono, du Bâtiment ; Sirolle, des Cheminots ; Deloncle, des Cheminots ; Monnousseau, des Cheminots ; P. Monatte, Péricent, de l'Internationale ; Content, du *Libertaire* ; Marcel Hasfeld, du Comité de la 3^e Internationale.

D'une lettre de notre ami Jacquemin, nous extraignons le passage suivant, qui démontre bien en quel degré d'estime notre ami Lepetit est tenu par ceux qui l'ont approché :

« En ce qui concerne notre ami Lepetit, je tiens à m'associer aux protestations des camarades contre les infâmes calomnies déversées sur Louis Bertho, dit Lepetit. Je tiens à affirmer hautement la profonde estime que j'exprime pour son caractère loyal, le désintéressement et la sincérité de sa vie de militaire.

Le groupe des amis de la paix espère que cette guerre ne soit pas, comme les précédentes, suivie d'apathie et d'oubli, ne suscitant aucune initiatives, aucun précaution, surtout de la part de ceux qui en sont presques les seules victimes : les salariés.

Nous espérons que partout, dans les villes comme dans les campagnes, se créera des groupes d'amis de la paix.

Groups qui auront pour but de ne pas laisser tomber dans l'oubli toutes les horreurs qui causa la guerre, et aussi de répandre les idées de justice, de liberté, d'affranchissement, ainsi que les journaux répandant ces idées.

Le groupe des amis de la paix d'Angers espère et souhaite que cette guerre ne soit pas, comme les précédentes, suivie d'apathie et d'oubli, ne suscitant aucune initiative, aucune précaution, surtout de la part de ceux qui en sont presques les seules victimes : les salariés.

Nous espérons que partout, dans les villes comme dans les campagnes, se créera des groupes d'amis de la paix.

Groups qui auront pour but de ne pas laisser tomber dans l'oubli toutes les horreurs qui causa la guerre, et aussi de répandre les idées de justice, de liberté, d'affranchissement, ainsi que les journaux répandant ces idées.

D'une lettre de notre ami Jacquemin, nous extraignons le passage suivant, qui démontre bien en quel degré d'estime notre ami Lepetit est tenu par ceux qui l'ont approché :

« En ce qui concerne notre ami Lepetit, je tiens à m'associer aux protestations des camarades contre les infâmes calomnies déversées sur Louis Bertho, dit Lepetit. Je tiens à affirmer hautement la profonde estime que j'exprime pour son caractère loyal, le désintéressement et la sincérité de sa vie de militaire.

Le groupe des amis de la paix espère que cette guerre ne soit pas, comme les précédentes, suivie d'apathie et d'oubli, ne suscitant aucune initiative, aucune précaution, surtout de la part de ceux qui en sont presques les seules victimes : les salariés.

Nous espérons que partout, dans les villes comme dans les campagnes, se créera des groupes d'amis de la paix.

Groups qui auront pour but de ne pas laisser tomber dans l'oubli toutes les horreurs qui causa la guerre, et aussi de répandre les idées de justice, de liberté, d'affranchissement, ainsi que les journaux répandant ces idées.

Le groupe des amis de la paix d'Angers espère et souhaite que cette guerre ne soit pas, comme les précédentes, suivie d'apathie et d'oubli, ne suscitant aucune initiative, aucune précaution, surtout de la part de ceux qui en sont presques les seules victimes : les salariés.

Nous espérons que partout, dans les villes comme dans les campagnes, se créera des groupes d'amis de la paix.

Groups qui auront pour but de ne pas laisser tomber dans l'oubli toutes les horreurs qui causa la guerre, et aussi de répandre les idées de justice, de liberté, d'affranchissement, ainsi que les journaux répandant ces idées.

D'une lettre de notre ami Jacquemin, nous extraignons le passage suivant :

« Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Nous avons reçu la lettre suivante :

Camarades,

Nous vous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :

Camarades, nous serons reconnaissants de publier dans le *Libertaire* la protestation suivante :